



COMMISSION SPORTIVE DU 21 DECEMBRE 2021 (restreinte)

Membres présents : Maurice JOUBIN ; David LE NORMAND ; Jean-Paul COURCOUX.

JOURNEE DU 24/10/2021 :

Loguivy Plounevez 1 / Louargat US 1, D2 groupe B
Qualification et participation d'un joueur de Loguivy Plounevez.

La Commission,
Convoque le président de La chapelle Neuve, le capitaine de la Chapelle Neuve, et la personne ayant pris des photos le 4 Janvier 2022 à 18 h 30 au district de football.

JOURNEE DU 28/11/2021 :

Coadout JS 1 / Guingamp SCB 1 : Coupe du Département
Dossier transmis par la commission de discipline.

La Commission,
Après étude des pièces du dossier,
Dit que le joueur de Guingamp SCB était sous le coup d'une suspension : 1 DA (suite à trois cartons jaunes) en date d'effet : le 6/12/2021.
Les journées du 5 et du 12 Décembre ayant été reportées intégralement
Dit que le joueur était qualifié en date du 28/11/2021, sa suspension ne prenant effet que le 6 /12/2021
Coadout JS qualifié pour le prochain tour de la coupe du Département.

JOURNEE DU 14/12/2021 :

Plédran GSS / Guingamp Futsal : Coupe Départementale Futsal
Loudéac St Bugar FC / Plédran GSS : Coupe Départementale Futsal
Réserves de Loudéac St Bugar Fc :
1 – sur qualification et participation des joueurs de Plédran GSS
2 – sur pass sanitaire de Plédran GSS

La Commission,
Après étude des pièces du dossier et après renseignement au service licences de la LBF

Dit que le joueur William LE PAGE n'était pas qualifié à la date des matches (la demande de licence dûment complétée et signée de joueur n'est pas saisie dans foot club : Titre 2 article 42 des règlements de la LBF.

En conséquence donne match perdu par pénalité à Plédran GSS,

A savoir : Plédran GSS : 0 but ; - 1 point

Guingamp Futsal : 3 buts ; 3 points

Loudéac St Bugean : 3 buts ; 3 points

Plédran GSS : 0 but ; - 1 point

Inflige une amende de 150 € (Chapitre 2, article 104 des règlements de la LBF) et 30 € (Titre 4, article 96.1 des règlements de la LBF).

2 – la commission rappelle l'obligation des clubs à respecter les mesures sanitaires (pass sanitaire obligatoire).

JOURNEE DU 19/12/2021 (suite) :

Bégard CS 3 / Louargat US 1 : D2 groupe B

Match arrêté à la 80^{ème} minute suite à un malaise de l'arbitre assistant

La Commission,

Après étude des pièces du dossier

Donne match à rejouer à une date ultérieure.

Plouisy Académie IVO 1 / Guingamp Mayotte 2 : D4 groupe D

Match arrêté à la 25^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur

La Commission,

Après étude des pièces du dossier

Donne match à rejouer à une date ultérieure.

REPORTS DE MATCHES :

Journée du 05/12/2021 D1, D2, D3, D4 : reportée au 6/01/2022

Journée du 12/12/2021, D1, D2, D3, D4 : reportée au 19/01/2022

FORFAITS OCCASIONNELS :

JOURNEE DU 19/12/2021 :

D2 D : St Agathon EST bat St Quay Goëlo par forfait

D3 D : Plouguernevel Kreiz Breiz bat St Brandan Quint FC par forfait

D4 B : Trédarzec SC bat Plouisy US par forfait

D4 F : Kergrist Moëlou US bat Trébrivan ET.S par forfait

D4 I : St thelo USO bat St Caradec par forfait

D4 J : Caulnes Rance FC 3 bat Trémorel US par forfait
D4 M : Dinan Racing bat Trélat Taden par forfait
D2 F A : Les Vallées Jugon FC bat Illifaut CS par forfait

FORFAIT GENERAUX :

D4 P : JS LANVOLLON 4

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et formes et de délais prévus aux articles 97 et 98 des règlements de la LBF.

Le Président de la Commission,
Maurice JOUBIN

Le Secrétaire de Séance,
David LE NORMAND